

**ARRETE N° 166 / 2022**

MAIRIE de QUEVERT  
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité  
du passage dans les rues et voies publiques  
**CIRCULATION INTERDITE**  
**ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS**  
**RD 68 LES PRES BEAUX**  
**DU 15/11/2022 AU 16/11/2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

**ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : En raison de travaux concernant un raccordement sur le réseau eau potable, la circulation sera interdite sauf riverains sur la rue des Près Beaux du 15 novembre au 16 novembre 2022.

ARTICLE 2<sup>ème</sup> : Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera Admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> : Une déviation sera mise en place :

- De la rue des Brets : déviation vers la rue du pont des Brets, Bourg de Quévert ou par le lieu-dit Malaunay

-Des Près Beaux : déviation par la VC6 Bourg de Quévert ou par le lieu-dit Malaunay.

ARTICLE 4<sup>ème</sup> : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5<sup>ème</sup> : Monsieur le Maire,  
La gendarmerie,  
Les pompiers,  
L'entreprise Véolia,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.  
QUEVERT, le 27/10/2022,

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

L'Adjoint Délégué

C. DENIEL



*Handwritten initials 'P/L'*

*Handwritten signature of C. Deniel*